



Déclaration Liminaire du Comité Social d'Administration Local du 19 janvier 2024

Comité Social d'Administration local

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV du CSAL du 22 septembre 2023 ;
- 2 – Adoption du Règlement Intérieur (pour avis) ;
- 3 – Ponts Naturels 2024 (pour avis) ;
- 4 – Evolution des emplois au regard du Projet de Loi de Finances pour 2024 (pour avis) ;
- 5 – Questions diverses.

Une nouvelle année commence avec une tradition qui pour beaucoup est celle des vœux mais, à la DGFIP, les vœux sont malheureusement suivis de l'annonce des suppressions, transferts et redéploiement d'emplois.

Les vœux de l'ex-DG l'annonçaient d'ailleurs clairement : stabilité ne veut pas dire immobilisme, il y aura des redéploiements, de nouvelles organisations, dans un contexte d'épanouissement professionnel avec des conditions de travail au cœur des préoccupations de la DG et de sa politique de ressources humaines.

En ce qui concerne les nouvelles organisations et les redéploiements, pas de souci, nous savons que le·la nouveau·elle DG trouvera des idées, pour l'épanouissement professionnel et les conditions de travail, nous verrons.

Même si, comme vous l'annonciez vous-même, Monsieur le Président, les suppressions d'emplois dans le département sont historiquement basses, nous ne pouvons cependant nous en réjouir.

Il y a quelques jours, le Président Macron a pris la parole pour présenter la feuille de route du nouveau gouvernement.

Il s'est également félicité d'avoir créé du service public en ouvrant des trésoreries dans des villes où il n'y en avait pas.

La suite de son discours évoquait les Maisons France Services. A l'occasion il faudra qu'on lui explique que le service rendu n'est pas le même, nos usager·ères en parlent régulièrement à nos collègues de l'accueil, dommage que M. Macron n'entende pas leurs voix.

Politique familiale, uniforme, Marseillaise dans les écoles, moins d'écrans, une vision caricaturale de la société et de l'éducation, il fallait s'y attendre. La séduction de l'électorat d'extrême-droite passe par là.

Pour les fonctionnaires qui réclament une meilleure rémunération, on récompensera le mérite. C'est évident, s'il·elles veulent gagner plus, il·elles doivent le mériter. Quelle importance accorde-t-on aux fonctionnaires lorsqu'on ne nomme pas de Ministre de la Fonction Publique dans le nouveau gouvernement ?



Difficile de comprendre ce qu'est le mérite lorsqu'on peut être nommé·e Ministre si on est mis·e en examen, ou lorsqu'on entend un Président souligner le talent remarquable d'un acteur accusé de violences sexuelles.

La présomption d'innocence à bon dos. Il serait bon de se rappeler qu'elle existe également lorsqu'il ne s'agit pas de membres du gouvernement.

Ce que M. Macron oublie est la promesse qu'il avait faite d'accorder du crédit à la parole des femmes, visiblement celle-ci a moins de valeur si elle met en cause une personnalité appréciée dans les hautes sphères.

La présomption d'innocence profite également à notre ex-DG, Jérôme Fournel, nommé Directeur de cabinet du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, alors qu'actuellement des perquisitions sont conduites afin d'éclaircir des soupçons sur un rescrit permettant d'éviter l'imposition de sommes perçues lors du transfert de Neymar au PSG.

M. Magnant, DG par intérim poursuivra les négociations sur la revalorisation indemnitaire, nous saurons lui rappeler la subjectivité du mérite et la légitimité des attentes financières de nos collègues.

Espérons qu'il sera moins susceptible que M. Fournel qui a reporté les négociations dans un accès de mauvaise humeur suite à un article de Solidaires Finances Publiques.

Vous avez également suspendu le dialogue social après une demande légitime de report du CSAL, la bouderie semble être un mode de fonctionnement répandu dans notre administration.

Le règlement intérieur ne sera donc présenté que plus d'un an après la mise en place des nouvelles instances. Il était temps. De nombreuses propositions ont été faites afin d'éviter une détérioration du dialogue social, nous espérons qu'elles seront prises en compte.

Nous discuterons également des ponts naturels. Lors d'un discours de présentation des vœux, un gestionnaire de site a dit qu'il espérait que les saintes OS feraient le bon choix. Nous réfutons cette notion de sainte OS, outre le fait que la sainteté soit attribuée selon le critère subjectif du mérite nous lui préférons le titre de syndicat revendicatif. L'appellation « pont naturel » n'est pas plus appropriée puisque là où il serait naturel d'attribuer une autorisation d'absence pour permettre un week-end prolongé, l'administration impose de prendre un congé.

Cette instance détaillera la déclinaison des suppressions, transferts et redéploiements d'emplois.

Des formules loin d'être magiques s'appliquent à des créations d'emplois nécessaires pour les transformer en suppressions. Les services sont depuis longtemps submergés et délaissent des missions, ils verront de nouveau des emplois disparaître.

Solidaires Finances Publiques ne désignera pas un poste à supprimer au lieu d'un autre.

Nous revendiquons des créations d'emplois pour permettre d'atteindre les objectifs ambitieux de notre administration tout en maintenant les conditions de travail au cœur des préoccupations de notre hiérarchie.

Vos élu·es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Catherine VERDAUX, Nadège BOTTE, Pascal PEIREIRA titulaires
Sarah TINCQ, Arnaud VANHOUCHE, Céline VANDEN-BROECK, suppléant·e·s

